

PROGRAMME

IR

I – IMPOT SUR LE REVENU

« I.R. »

		Art CGI
1	IR/ Rev. Professionnels	30 à 45
2	IR/ Rev. agricoles	46 à 55
3	IR/ Rev. salariaux et assimilés	56 à 60
4	IR/ Rev. et profits fonciers	61 à 65
5	IR/ Rev. et profits de capitaux mobiliers	66 à 69
6	IR/ Rev. et profits de source Etrangère	

❖ INTRODUCTION

SECTION I : REVENUS PROFESSIONNELS « Art 30 à 44 du CGI »

- Exonération et imposition au taux réduit
- Base d'imposition des revenus professionnels :
 - ✓ Régime du « R.N.R. »
 - ✓ Régime du bénéfice forfaitaire
 - ✓ Régime résultat net simplifié « R.N.S. »
 - ✓ Régime de l'Auto-entrepreneur

SECTION II: REVENUS AGRICOLES « Art 46 à 55 du CGI »

- *Définition et Régime fiscal du secteur Agricole*
 - ↳ *Exonération permanente et Imposition temporaire au taux réduit*

SECTION III: REVENUS SALARIAUX ET ASSIMILES « Art 56 à 60 du CGI »

1 – IR / REVENUS SALARIAUX

➤ *Exonérations.*

- ↳ *Traitement fiscal de l'indemnité de licenciement et des dommages et intérêts.*

- *BASE D'IMPOSITION DES REVENUS SALARIAUX ET ASSIMILES*
- *DEDUCTIONS*
- *DETERMINATION DU REVENU NET IMPOSABLE*
- *CALCUL DE L'IR ET REDUCTIONS POUR PERSONNES A CHARGE.*

- *Revenus imposables*
- *Assiette, taux et mode de liquidation de la contribution sociale.*

3 – ETABLISSEMENT ET VERIFICATION DES DECLARATIONS ANNUELLES DES TRAITEMENTS ET SALAIRES MODELE ADC040F EX- ETAT 9421/15E

SECTION IV : REVENUS ET PROFITS FONCIERS « Art 61 à 65 du CGI »

I - REVENUS FONCIERS

II - PROFITS FONCIERS

SECTION V : REVENUS ET PROFITS DE CAPITAUX MOBILIERS

I - REVENUS DE CAPITAUX MOBILIERS

➤ P.A.P.S.R.A.

➤ P.P.R.F.

II - PROFITS DE CAPITAUX MOBILIERS

SECTION VI: REVENUS ET PROFITS DE SOURCE ETRANGERE

CAS PRATIQUES

L'IMPOT SUR LE REVENU

CAS PRATIQUES

I - IR / RP

- **Cas N° 1** : Détermination du revenu global net imposable
- **Cas N° 2** : Régime d'Auto-Entrepreneur

II - IR / RS

- **Cas N° 3** : Déduction des remboursements en principal et Intérêts afférents aux prêts contractés pour l'acquisition des logements sociaux
- **Cas N° 4** : Prêts obtenus en vue de l'acquisition ou la construction de logement non social à usage d'habitation principale
- **Cas N° 5** : Rémunération occasionnelle versée à un ingénieur non patentable

III - IR / RPF

Revenus Fonciers

- **Cas N° 6** : IR / Revenus Fonciers

Profits Fonciers

- **Cas N° 7** : IR / Profits fonciers Cession d'un bien immeuble

IV - IR / RPCM

Revenus de capitaux mobiliers

- **Cas N° 8** : Produits des Actions Parts Sociales et Revenus Assimilés
« P.A.P.S.R.A »

➤ **Cas N° 9** : Produits de placements à Revenu fixe « P.P.R.F »

□ **Profits de capitaux mobiliers**

➤ **Cas N° 10** : Calcul de l'impôt sur les profits de capitaux mobiliers

➤ **Cas N° 11 : Revenus Et Profits De Source Etrangère : Cas Pratiques**

➤ **Cas N° 12 : Cas Pratique de Synthèse de calcul de L'IR global et de Déclaration annuelle du Revenu Global Modèle ADP 010 A 017 et bordereau de versement de l'IR.**